



Prévenir la cyberintimidation

Une série de l'Association du Barreau canadien vouée à la santé juridique

2017

La cyberintimidation est l'utilisation de moyens technologiques (réseaux sociaux, textos, etc), pour intimider et harceler autrui. Expérience traumatisante pour la victime, elle peut avoir des conséquences juridiques pour l'agresseur. Ce bilan de santé juridique fait le survol de la cyberintimidation.

Certaines formes de cyberintimidation peuvent constituer des infractions criminelles, notamment :

- les menaces de mort ou de blessures graves;
- le harcèlement continu en ligne causant de l'angoisse à autrui;
- la diffusion de photos d'autrui de nature sexuelle ou montrant la personne nue;
- la possession de pornographie juvénile; la prise, la possession ou la diffusion de photos de nature sexuelle d'une personne de moins de 18 ans;
- les mensonges portant atteinte à la réputation d'autrui.

Si vous êtes un agresseur, entre 12 à 17 ans, vous pourrez devoir répondre de vos crimes devant un tribunal pour adolescents. Si vous êtes reconnu coupable, vous êtes passible d'emprisonnement, de probation ou des deux. L'accès aux médias sociaux, à un téléphone intelligent et l'Internet sans la supervision d'un adulte pourraient aussi vous être interdites. Vous pourrez aussi être tenu responsable de vos actes, si vous avez diffusé des renseignements personnels d'autrui en ligne, diffusé sans autorisation des photos d'autrui en ligne, exercé une discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, l'âge, la religion ou la langue ou tenu des propos portant atteinte à la réputation, l'honneur ou la dignité.

Si vous êtes victime de cyberintimidation : signalez-le au fournisseur, Facebook par exemple, et bloquez l'agresseur; montez un dossier, qui comprend des captures d'écrans de messages; parlez-en à un adulte digne de confiance : parent, enseignant, frère, sœur; signalez-le au personnel de l'école, qui devra tenter d'y mettre fin, même s'il a lieu en ligne; prenez des mesures judiciaires non pénale pour y mettre fin et obtenir une compensation financière; avertissez votre service de police local.

Besoin d'aide? Centres d'aides juridiques communautaires
AidezMoiSVP.cajeunesse

CYBERAIDE.CA
jecoute.ca ou 1-800 668-6868

Pour des liens et des ressources utiles, consulter cba.org/bilansante



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION

Coordonnées ou références ici.